

CHARTE

DE LA COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

«Tous reconnus, tous responsables»

Cette charte a pour but de définir des valeurs de référence et des comportements que notre commune a décidé de favoriser afin qu'ensemble nous vivions dans une société accueillante, agréable et sûre. Toute personne qui y adhère et s'engage à la promouvoir contribuera à rendre la communauté plus sereine et plus solidaire.

1. Respect

La politesse et l'attention bienveillante sont les conditions indispensables du respect auquel aspire toute personne. Cela implique également de prendre soin des différents lieux de vie et de prendre en considération l'environnement, ainsi que le travail et le bien d'autrui.

2. Responsabilité

Participer et s'impliquer permet de devenir acteur de la vie communale en étant plus attentif aux personnes et aux événements. Cette responsabilité suppose que chacun agisse avec discernement, fasse preuve de coopération et assume les conséquences de ses actes.

3. Communication

Communiquer est essentiel à la vie en société. L'ouverture aux idées d'autrui et l'écoute sereine permettent d'accueillir les points de vue et les sentiments des autres. Communiquer, c'est veiller à ne pas déformer la vérité, à faire preuve de bon sens et de discréetion. C'est aussi s'efforcer de résoudre les problèmes par la négociation, au besoin avec l'aide d'une tierce personne.

Le respect de cette charte est une opportunité de rendre les gens plus responsables et la vie plus agréable pour tous. Sa valeur dépend de l'importance que chacun lui accorde par son engagement personnel.

Adoptée à Chêne-Bougeries, le 25 juin 2004.

Pour les Autorités communales:

B. Grandjean - Ry Buz

Pour les Enseignants:

J. Paineau - L.

Pour le Centre de Rencontres et de Loisirs:

C. Chodat - Rein

Pour les Aînés:

F. Gallin

Pour les Adultes:

B. G.

Pour les Adolescents:

N. Z.

Pour les Enfants:

S. Dost - Phelyt